

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 181-187-1912 relatif à la répression des détournements d'avances de salaires.

n° 181-187-1912

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 mai 1912

Numéro JO
n° 187 du 01/06/1912

Date du numéro
1 juin 1912

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 9 février 1912 étendant à la Côte française des Somalis les dispositions relatives à la répression des détournements de salaires commis par les indigènes

Vu les dépêches ministérielles en date des 17 février et 27 avril 1912 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 9 février 1912, complétant l'article 408 du Code pénal par des dispositions portant répression des détournements de salaires commis par les indigènes. Art. 2
- Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL.